



Mairie d'Ohnenheim

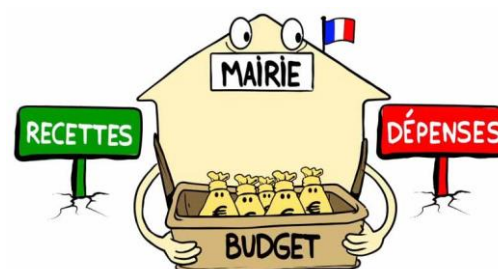
DECISION EN MATIERE DE FISCALITE LOCALE

Lors du vote du budget, le Conseil Municipal, sur proposition de la commission des finances, a décidé **d'augmenter les taux des impôts locaux** : **TFPB** (Taxe Foncière Propriétés Bâties), **TFNB** (Taxe Foncière Non Bâti), **CFE** (Cotisation Foncière des Entreprises) **actuellement très en deçà de la moyenne des communes** de même importance.

Si lors des précédentes mandatures, la philosophie était de ne pas peser sur la fiscalité des ménages (- 25 % en 2001 puis + 10 % en 2016), **la diminution des recettes** (due à diverses baisses de dotations, pertes de ressources ou arrêt de prise en charge), **l'augmentation des charges de gestion courante** (frais de personnel et indemnités des élus, dépenses obligatoires incompressibles, contraintes de plus en plus importantes en matière de sécurité, pannes à répétition avec réparations coûteuses de matériels vieillissants...), **ainsi que l'analyse réaliste et objective de la situation financière menée par le Trésorier, ont démontré que nous n'avons aucune marge de manœuvre pour faire face à des dépenses imprévues et encore moins pour des investissements.**

Nous avons dû prendre la décision impopulaire de faire valoir le levier fiscal dès cette année.

La hausse des taxes telles qu'elle a été votée, à la majorité, permettra une recette supplémentaire de 32 361 €. Cela nous donnera une petite bouffée d'oxygène mais il s'agira de bien maîtriser les dépenses. Pour optimiser nos chances de réaliser un projet au cours de ce mandat (école par exemple ou voirie), il faut retrouver de l'autonomie financière, ne serait-ce que pour obtenir un emprunt et avoir la capacité de le rembourser.



A noter que malgré cette évolution, les taux pratiqués à Ohnenheim restent encore, en particulier pour la TFNB et la CFE, très en deçà des taux pratiqués dans les 18 communes de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim.

La situation financière des communes est publique ; toutes les données sont accessibles sur le site :

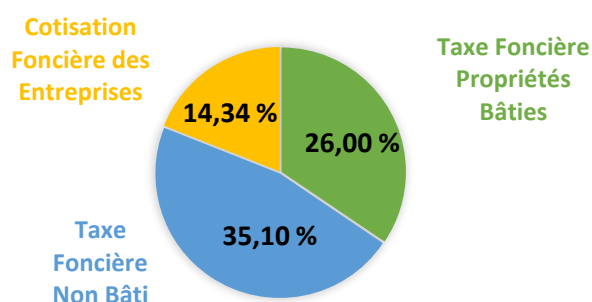
<https://www.impots.gouv.fr/cll/zf1/accueil/cll/zf1/accueil/fluxex?flowId=accueilclloc-flow>

En dix ans la population d'Ohnenheim est passée de 900 à 1065 habitants. Il y a certes eu les recettes de la taxe d'aménagement générée par les nouvelles constructions mais cette taxe est ponctuelle. En 2019, la part communale encaissée était de 59 085,03 €, en 2020 de 48 095,03 € (dont 27 391,83 € pour les immeubles de la rue de l'Eglise) et pour 2021, un montant de 24 000 € a été annoncé par les services de l'Etat. Ces recettes (en baisse), certes bienvenues et en principe destinées au financement des équipements publics, ne couvriront pourtant pas, le cas échéant, les frais de réfection de voirie nécessaire à bien des endroits.

REFORME DE LA TAXE D'HABITATION

Pour compenser la suppression de la taxe d'habitation, la loi de finances a prévu de reverser aux communes la part départementale de la taxe foncière pour les propriétés bâties. Le taux de la TFPB indiqué en 2021 sur les avis comprend donc le taux départemental 2021 (13.17) additionné du nouveau taux communal 2021 (12.83).

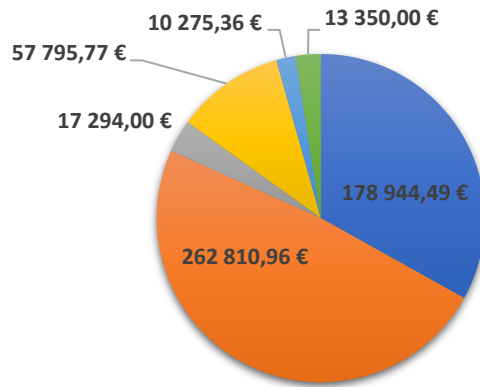
TAUX DES IMPOTS LOCAUX 2021



LE COMPTE ADMINISTRATIF 2020

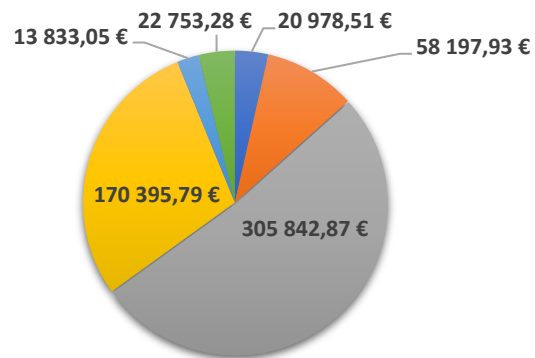
SECTION FONCTIONNEMENT - DEPENSES : 540 470,58 €

- Charges à caractère général : achats, services extérieurs, frais de fonctionnement (33,11%)
- Charges de personnel : traitements et cotisations (48,63%)
- Atténuations de produits : Fonds National de Péréquation des Ressources Communales (3,20%)
- Autres charges de gestion courante : indemnités élus et subventions (10,69%)
- Charges financières et exceptionnelles : intérêts emprunts (1,90%)
- Opérations d'ordre : immobilisations cédées (2,47%)



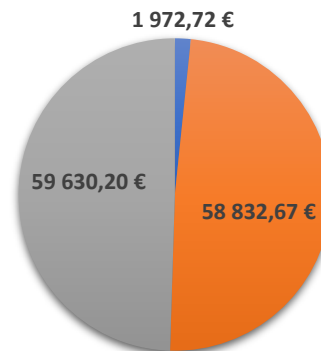
SECTION FONCTIONNEMENT – RECETTES : 592 001,26 €

- Atténuations de charges : remboursements assurance statutaire (3,54%)
- Produits et services : coupes de bois, concessions, redevances ... (9,83%)
- Impôts et taxes : taxes locales et additionnelles (51,66%)
- Dotations et participations : dotations Etat (28,78%)
- Autres produits de gestion courante : Revenus des immeubles (2,34%)
- Produits exceptionnels : libéralités et remboursements divers (3,84%)



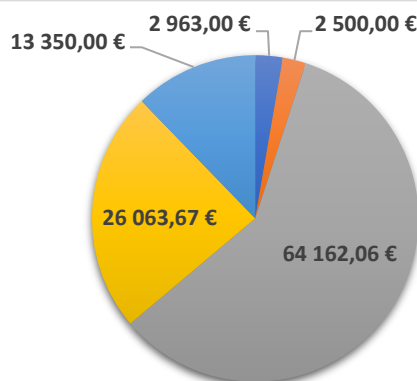
SECTION INVESTISSEMENT – DEPENSES : 120 435,59 €

- Immobilisations incorporelles : frais d'étude (1,64%)
- Immobilisations corporelles : agencement de terrains, voiries, réseaux, informatique, bâtiments scolaires, hôtel de ville... (48,85%)
- Emprunts et dettes assimilées (49,51%)



SECTION INVESTISSEMENT – RECETTES : 109 038,73 €

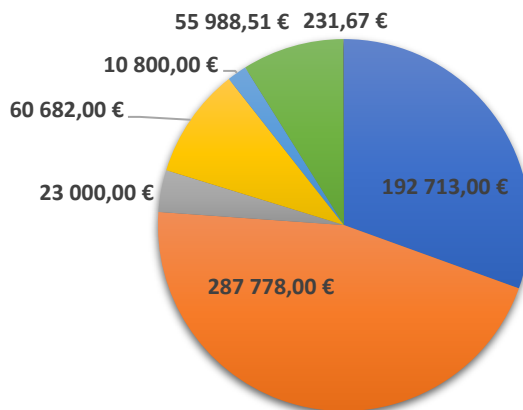
- Subventions d'investissement : abribus (2,46%)
- Immobilisations incorporelles : vente licence IV (2,08%)
- Dotations et fonds divers : FCTVA et taxes d'aménagement (53,27%)
- Excédents de fonctionnement capitalisés (21,64%)
- Opérations d'ordre : cession immobilisations (11,08%)



BUDGET PRIMITIF 2021

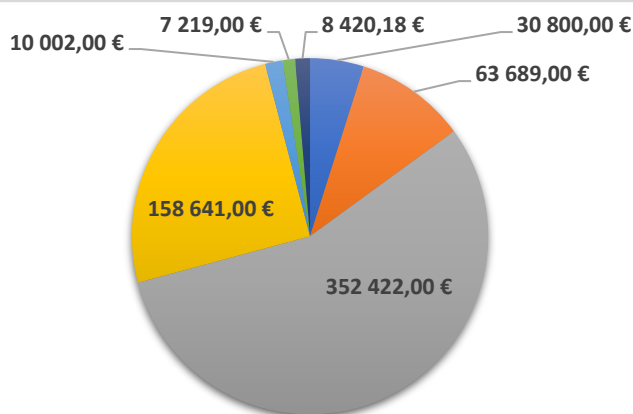
SECTION FONCTIONNEMENT - DEPENSES : 631 193,18 €

- Charges à caractère général : achats, services extérieurs, frais de fonctionnement (30,53%)
- Charges de personnel : traitements et cotisations (45,59%)
- Atténuations de produits : Fonds National de Péréquation des Ressources Communales(3,64%)
- Autres charges de gestion courante : indemnités élus et subventions (9,61%)
- Charges financières et exceptionnelles : intérêts emprunts (1,71%)
- Virement à la section d'investissement : fonds pour investissement (8,87%)
- Opérations d'ordre : amortissement réseaux assainissement (0,04%)



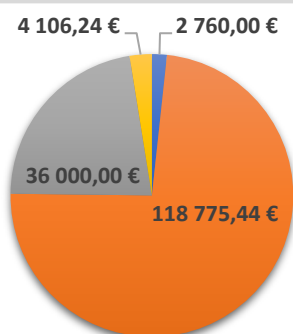
SECTION FONCTIONNEMENT – RECETTES : 631 193,18 €

- Atténuations de charges : remboursements assurance statutaire (4,88%)
- Produits et services : coupes de bois, concession, redevances,... (10,09%)
- Impôts et taxes : taxes locales et additionnelles (55,83%)
- Dotations et participations : dotations Etat (25,13%)
- Autres produits de gestion courante : revenus des immeubles (1,58%)
- Produits exceptionnels : remboursements sinistres et divers (1,14%)
- Excédent antérieur reporté (1,33%)



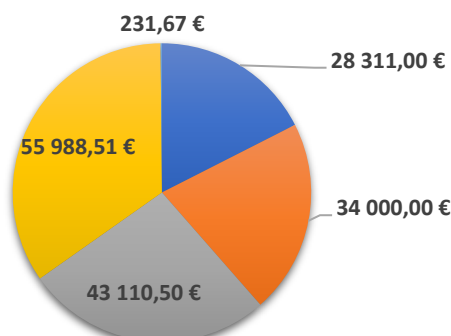
SECTION INVESTISSEMENT – DEPENSES : 161 641,68 €

- Immobilisations incorporelles : Frais études et documents urbanisme (1,71%)
- Immobilisations corporelles : restes à réaliser 2020, voirie, plantation arbres, orgue, aménagement bâtiments communaux, équipements informatiques écoles (73,48%)
- Emprunts et dettes assimilées (22,27%)
- Solde d'exécution négatif reporté (2,54%)



SECTION INVESTISSEMENT – RECETTES : 161 641,68 €

- Subventions d'investissement : PC écoles, luminaires église, salle communale et fondation du patrimoine(17,51%)
- Dotations et fonds divers : FCTVA et taxe d'aménagement (21,03%)
- Excédents de fonctionnement capitalisés (26,67%)
- Virement de la section de fonctionnement (34,64%)
- Opérations d'ordre : amortissement réseaux assainissement (0,14%)





UNE NOUVELLE CONSEILLERE MUNICIPALE

Odile MATEU, 15^{ème} de la liste « Pour Ohnenheim, ensemble en confiance » occupe désormais la place de conseillère municipale devenue vacante après la démission de Hélène Bachmann.

Nous sommes heureux de retrouver Odile qui nous apportera, sans aucun doute, beaucoup de choses positives.

INFORMATIONS DIVERSES



CALENDRIER :

- **Don du sang** le vendredi 30 avril 2021 de 17h00 à 20h00 à la salle communale
- **Dates des élections régionales et départementales les 20 et 27 juin 2021** : Les personnes qui souhaitent être « assesseur » peuvent se signaler en Mairie.

SACS KRAFT BIODECHETS : REAPPROVISIONNEMENT

Il est possible de récupérer des sacs kraft toute l'année :

- **En déchèterie** en s'adressant à l'agent de service
- **En mairie** au secrétariat aux horaires d'ouverture

La dotation annuelle recommandée est de **100 sacs kraft par foyer**.

Pour les usagers ne disposant pas du kit complet (sacs kraft + bioseau), il reste possible de se doter en mairie ou à l'accueil du SMICTOM (ZA du Giessen – 2 rue des Vosges 67750 SCHERWILLER)

OSCHTERPUTZ

Mme la Sous-Préfète nous demande de **déprogrammer le Oschterputz prévu le 24 avril pour éviter tout rassemblement**. Toutefois, les initiatives individuelles ne sont pas empêchées (balayage des trottoirs et caniveaux, désherbage autour des tombes au cimetière, ramassage de déchets en forêt, le long des chemins, de la piste cyclable etc...). La propreté, c'est l'affaire de tous !

AGRICULTURE : PERIODE DE SEMIS

Sur les chemins, priorité est donnée aux engins agricoles.

Merci aux propriétaires de chiens de ne pas les laisser gambader sur les parcelles fraîchement ensemencées. Nous rappelons également qu'il est interdit de circuler sur les prés.

FLEURISSEMENT

La commission « cadre de vie » a renoncé cette année à organiser le traditionnel marché aux fleurs et à la distribution de bons géraniums. En contrepartie, plusieurs endroits de la commune ont fait et vont faire l'objet de plantations.

LES LIVRES COUPS DE CŒUR DE NOTRE BIBLIOTHEQUE



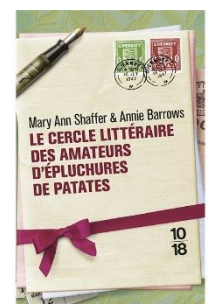
Charlie et ses drôles d'habits :

C'est l'histoire d'un groupe de belettes qui habitent dans une forêt. Elles sont toutes "normales", personne ne se fait remarquer sauf Charlie qui aime bien s'habiller avec des couleurs excentriques et cela énerve les autres belettes ! Que faire pour que cela cesse ? Nous sommes tous pareils et tous différents ...

Plus qu'un livre pour enfants, cette histoire mériterait une table ronde avec aussi des adultes tant elle est riche ! L'auteur ajoute cette parole d'un jeune "extra-ordinaire" : il vaut mieux être un peu bizarre que trop normal ! [Faites-nous part de vos réflexions quand vous aurez lu ce livre !](#)

Le cercle littéraire des amateurs d'épluchures de patates de Mary Ann Shaffer et Annie Barrows :

Au lendemain de la seconde guerre mondiale, Juliet, jeune écrivaine en quête d'inspiration, entame une correspondance avec des membres d'un club de lecture créé pendant la guerre pour échapper aux foudres d'une patrouille allemande. La vie des personnages se dévoile au fur et à mesure de leurs échanges teintés d'émotion et d'humour. On s'attache à ces habitants se retrouvant unis par la lecture !



Retrouvez les informations sur notre page Facebook et sur le site internet de la commune www.mairie-ohlenheim.fr